

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0805**

commune (s) : Meyzieu

objet : Cession, à la Commune, d'une parcelle de terrain située rue de Marseille

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0805**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Cession, à la Commune, d'une parcelle de terrain située rue de Marseille**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La commune de Meyzieu souhaite acquérir une parcelle de terrain de 15 400 mètres carrés issue de la parcelle cadastrée sous le numéro 25 de la section CS, acquise par la Communauté urbaine afin de permettre la réalisation d'une école nationale de perfectionnement pour déficients visuels moyens et l'extension du groupe scolaire voisin, opérations toutes deux abandonnées.

Cette parcelle remembrée aux parcelles communales la jouxtant va permettre la recomposition de l'espace René Cassin qui prévoit le développement d'un pôle de services publics, comprenant notamment un centre social et la réalisation d'un cheminement piétonnier.

A cet effet, le Bureau, réuni en séance du 17 septembre 2007, a déjà autorisé la commune de Meyzieu à déposer une demande de permis de construire sur cette parcelle.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la Communauté urbaine céderait ce terrain, libre de toute location ou occupation, à la commune de Meyzieu au prix de 1 232 000 €, admis par France domaine.

Le paiement du prix se ferait en deux annuités :

- 616 000 € à la signature de l'acte,
- 616 000 € au plus tard 1 an à compter de la date de la signature de l'acte ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve ledit projet d'acte concernant la cession, à la commune de Meyzieu, d'une parcelle de terrain de 15 400 mètres carrés située rue de Marseille à Meyzieu au prix de 1 232 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser en annuités sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 232 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1747 - en dépenses : compte 276 340 - fonction 824 - opération 1747,

- pour la recette de chaque annuité : compte 276 340 - fonction 824 - opération 1747,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 75 166,65 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1754,

- plus-value réalisée : 1 156 833,35 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01,

Les mouvements d'ordre en dépenses comme en recettes seront inscrits au budget 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.